



SECTEUR RÔTISSERIE

REQUALIFICATION DU SECTEUR RÔTISSERIE

CONCOURS D'AMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS
À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE
DÉCEMBRE 2024

**CONCOURS DE PROJETS
D'ARCHITECTE-PAYSAGISTE
ET/OU D'ARCHITECTE
ET D'INGÉNIEUR-E CIVIL-E
À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE
OUVERTE**

—
REQUALIFICATION DU SECTEUR
RÔTISSERIE
CONCOURS D'ESPACES PUBLICS

- A** INTRODUCTION
- B** RAPPORT DU JURY
- C** LEVÉE DE L'ANONYMAT
- D** PROJETS PRIMÉS
- E** PROJETS NON PRIMÉS

1^{er} RANG — 1^{er} PRIX

Projet n° 8

Promenades Atelier ADR SA





A INTRODUCTION

MOT DU PRÉSIDENT DU JURY

La rue de la Rôtisserie, aujourd'hui, pourrait être perçue comme une simple voie de desserte, où certaines sections évoquent plutôt l'intimité d'une arrière-cour. Pourtant, réduire cet espace à une telle description serait un affront à l'interface entre la Vieille-Ville et les Rues Basses. Ici, une mosaïque de commerces et de boutiques se déploient, se mêlant à des lieux culturels d'une importance capitale. Conçue à l'origine comme une rue classique, elle est aujourd'hui envahie par le trafic et les infrastructures qui lui imposent leur domination.

Au cœur de ce concours, nous plaçons la reconquête de cette rue par la mobilité douce, ainsi que la création d'un nouvel espace public qui redonne vie au quartier. Parallèlement, il nous faut répondre aux défis climatiques pressants de notre époque. La tâche consiste à harmoniser les multiples exigences sans trahir le charme de cet endroit. Une entreprise délicate, dans un quartier empreint d'histoire et de sensibilité.

Ce concours s'inscrit dans le vaste mouvement de transformation urbaine, tant sur le plan climatique que social. Comment trouver l'équilibre entre les aspirations des résident-e-s, des commerçant-e-s et des visiteur-euse-s? Comment le secteur Rôtisserie se positionne-t-il face à la Vieille-Ville et les Rues Basses?

Quelle place accorder à la végétation au sein de cet espace urbain, et comment le réaménagement influencera-t-il le caractère de la rue et de ses places environnantes?

Autant de questions passionnantes que les équipes participantes se sont engagées à explorer.

Les douze projets sélectionnés ont présenté au jury une richesse de perspectives et de solutions, apportant une contribution substantielle à la réflexion collective.

Plusieurs thèmes ont particulièrement retenu l'attention du jury :

- La relation entre la rue de la Rôtisserie, la Vieille-Ville et la rue du Marché, ainsi que la rue de la Croix-d'Or ;
- Le rôle essentiel de la végétation dans le cadre de l'espace urbain ;
- L'organisation des lieux et la répartition des différentes fonctions ;
- La matérialisation et le traitement de la topographie et des eaux pluviales.

Après deux journées de délibérations intenses, le jury a unanimement couronné le projet « **Promenades** » comme le grand vainqueur de ce concours. Grâce à des interventions délicates mais d'une précision remarquable, ce projet a su donner au secteur Rôtisserie une identité renouvelée. Les distinctions entre la Vieille-Ville et l'extension urbaine s'entremêlent subtilement, créant un dialogue harmonieux. L'équipe a brillamment imaginé des espaces durables pour les arbres, participant ainsi à l'enrichissement du caractère, à l'amélioration du microclimat et à la valorisation de la biodiversité.

Au nom du jury, je tiens à exprimer ma gratitude à la Ville de Genève pour l'organisation de ce concours ouvert, ainsi qu'à tous les participants et toutes les participantes pour leur engagement considérable et leurs contributions approfondies. Cette procédure a largement contribué à éclaircir la question de la proportionnalité entre les exigences variées (usage, circulation, climat, etc.).

Je remercie également les membres du jury pour leur engagement et leur rigueur. Ensemble, nous avons su équilibrer les différentes perspectives et sélectionner un projet qui s'impose clairement. Je suis convaincu que la Ville de Genève se dote ainsi d'un projet d'avenir, qui éclairera davantage la question du lien entre tradition urbanistique et adaptation au climat.

M. Pascal Gysin, Architecte-paysagiste,
Agence pg landschaften GmbH – Président du jury

MOT DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE

La rue « cabossée » ! Cette affirmation lancée par l'une des membres du jury pour décrire la rue de la Rôtisserie actuelle avant même les premières analyses des propositions des candidat-e-s a tout de suite donné le ton au sein des membres du jury. Ce jury présidé avec professionnalisme, tact et dynamisme par Pascal Gysin, regroupant des personnes aux sensibilités diverses et complémentaires, s'est immédiatement mis en chemin pour définir les spécificités de la rue actuelle, déterminer les rôles et caractères futurs souhaités pour son avenir pour enfin choisir le « meilleur projet ».

Instantanément tout le monde s'accorde à dire que la rue de la Rôtisserie doit s'appuyer sur son passé sans le rejeter ou chercher à le retrouver totalement, et affirmer son caractère d'entre deux, entre Vieille-Ville, cœur historique de la cité et ville moderne, commerciale et touristique que représente le secteur des Rues Basses.

Dès lors, il ne faut pas parler uniquement de la rue de la Rôtisserie, mais aussi des multiples rues et ruelles pentues qui la relient à ces deux espaces de la ville. Il est apparu assez naturellement que ces rues pentues doivent être préservées dans leur rôle de liaison et de transition et que la rue de la Rôtisserie doit trouver une nouvelle identité longitudinale qui répond à toutes les attentes déjà identifiées à la rédaction du cahier des charges du concours et rappelées par le président du jury dans son discours.

Le travail minutieux du jury a permis d'identifier dans tous les projets proposés des éléments forts de la transformation des espaces publics souhaitée, de les partager, les confronter, les opposer pour mieux les regrouper et ainsi converger vers une vision commune de la « nouvelle » rue de la Rôtisserie, rue non plus cabossée, mais habilement structurée pour offrir des espaces aisément lisibles et compréhensibles pour le promeneur, mais aussi des espaces de vie agréables et conviviaux pour les habitants et habitantes.

Je remercie ici tous les candidats et candidates d'avoir proposé des projets si variés, engagés, travaillés avec force et conviction. Tous ces projets nous ont questionnés sur nos certitudes, sur notre vision future de cette rue et de ses espaces si particuliers et ont permis à tous les membres du jury de cheminer ensemble et de choisir « naturellement » et à l'unanimité le projet « **Promenades** ». Un grand merci également à la représentante AHCVV, Association des Habitants du Centre et de la Vieille-Ville, qui, par sa description simple et précise de l'usage de ces espaces et des attentes des résidents-e-s, a permis de conforter le jury dans son choix du projet répondant le mieux à toutes ces exigences si variées.

Je suis convaincu que le projet lauréat saura transformer cette rue en gardant son lien avec les éléments structurants du patrimoine, mais aussi en ouvrant des perspectives vers de nouveaux usages pluriels et favorisant les liens entre les différents utilisateurs et utilisatrices. Reste désormais à expliciter le projet afin que chacun-e se l'approprie, en prenant comme ligne de conduite les perspectives fédératrices identifiées par le jury.

M. Nicolas Betty, Ingénieur, Chef de service du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité et Codirecteur du Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, Ville de Genève – Vice-président du jury

PLANS ET SITUATION



Périmètre de projet –
Secteur Rôtisserie :
17'300 m²



Périmètre de l'initiative
populaire IN7 « Pour un
centre-ville vivant, piéton
et végétalisé »

B RAPPORT DU JURY

1 ORGANISATEUR, MAÎTRE D'OUVRAGE ET SECRÉTARIAT

Le Maître d'ouvrage est la Ville de Genève.

Par l'intermédiaire du Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, elle pilote et organise ce concours.

2 GENRE DU CONCOURS ET PROCÉDURE

Il s'agit d'un concours de projets d'espaces publics en procédure ouverte à un degré, tel que défini par les articles 3 et 6 de la réglementation des concours d'architecture et d'ingénierie (SIA 142 édition 2009).

3 OBJET ET OBJECTIFS DU CONCOURS

Le concours porte sur la requalification du secteur Rôtisserie en un espace piéton majeur à l'échelle de l'hypercentre. À l'interface de la Vieille-Ville, des Rues Basses et du quartier de Rive, le secteur Rôtisserie est concerné par de nombreuses ambitions, exprimées notamment au travers de l'initiative populaire (IN7) « Pour un centre-ville vivant, piéton et végétalisé ».

4 PROGRAMME

La requalification du secteur Rôtisserie représente une véritable opportunité d'amélioration des espaces publics en plein cœur d'un secteur urbain en mutation.

Cette opération d'envergure, tant spatiale qu'identitaire, s'articule autour de quatre volontés :

RENOUER LES LIENS

L'intention est de remettre le secteur au cœur du système de l'hypercentre afin qu'il puisse participer de nouveau et de manière qualitative à la ville. Le projet devra également proposer une vision claire sur son rôle et son identité dans le contexte urbain de centre-ville.

Le projet doit s'inscrire dans le réseau Vieille-Ville, Rues Basses et Rade. Il doit assurer un rôle de couture permettant d'améliorer son intégration dans le site.

RÉVÉLER LES POTENTIELS

L'opportunité de supprimer les véhicules motorisés au profit des autres usagers et usagères devra permettre de retrouver un lieu de vie pour toutes et tous : habitat, commerce, culture, patrimoine ou encore divertissement.

Le projet devra rechercher une vraie qualité de séjour et proposer aux usagers et usagères une véritable expérience d'utilisation de l'espace public et de paysage urbain.

CONSTRUIRE UNE VILLE DU BIEN-ÊTRE

Une ville résiliente face au changement climatique

Le projet devra s'articuler autour d'un concept bioclimatique cohérent qui peut s'adapter en fonction des usages, des opportunités du site et des saisons, dans un contexte plus large.

Une ville inclusive

L'ambition est de retrouver un espace accueillant et hospitalier pour toutes et tous. Les aménagements devront répondre notamment aux thématiques de la sécurité, de l'accessibilité, du confort et de la diversité des usages.

INTÉGRER LA VILLE FONCTIONNELLE

Le secteur Rôtisserie, nouvel espace piéton, devra proposer un concept mobilité qui puisse garantir l'accessibilité aux ayants-droits.

Les différentes matérialités de sol, le mobilier ou encore les dispositifs constructifs de récupération des eaux devront être éprouvés, maîtrisés et adaptés à la vocation et à la fonctionnalité des différents espaces composant l'ensemble du site.

5 CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Conformément au point 1.12 du programme du concours, les propositions ont été jugées sur la base des critères suivants :

- compréhension du lieu, de son histoire et de son évolution ;
- lien avec les espaces publics adjacents et inscription dans un réseau plus large d'espaces publics ;
- capacité du projet à favoriser de nouvelles pratiques sociales et les valeurs d'usage des espaces projetés ;
- qualité des réponses face aux enjeux de mobilité et de cohabitation de tous les usager·ère·s, y compris les personnes à mobilité réduite ;
- prise en compte des enjeux climatiques et microclimatiques ;
- qualité de la proposition artistique et cohérence avec le concept général ;
- qualité des réponses en matière de durabilité, de simplicité de réemploi du déjà-là (sobriété de moyens) et d'économie générale du projet.

L'ordre dans lequel ces critères sont mentionnés ne correspond pas à un ordre de priorité. À noter que le coût des travaux estimé par les candidat·e·s n'est pas un critère d'appréciation, mais un moyen de s'assurer de la faisabilité économique du projet.

6 JURY

Le jury, désigné par le Maître d'ouvrage, est composé des personnes suivantes :

En italique sont représentés les membres indépendants du Maître d'ouvrage.

Président

M. Pascal Gysin, Architecte-paysagiste, Agence pg landschaft-ten GmbH

Vice-président

M. Nicolas Betty, Ingénieur, Chef de service du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité et Codirecteur du Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, Ville de Genève

Membres professionnel-le-s

M. Pascal Vincent, Architecte BSA FSAI SIA, Aebi & Vincent Architekten SIA AG

M. Vittorio Magnago Lampugnani, Architecte BSA BDW SIA et Professor Emeritus at the Department of Architecture ETHZ

M. Pascal Posset, Architecte paysagiste, Uniola AG

Mme Elise Riedo, Ingénieure et Architecte, Urbaplan SA

Mme Virginie Kauffmann, Géographe, GEOGRAFE Sàrl

Mme Maude Sauvain, Géographe, Latitude Durable Sàrl

Mme Laura Mechkat, Architecte, Liengme Mechkat architectes Sàrl

Suppléant

M. Maxime Monnier, Architecte-paysagiste, MAP - Monnier Architecture du Paysage

Membres représentant-e-s

Mme Martine Koelliker, Directrice adjointe du Département de la culture et de la transition numérique, Ville de Genève

M. Pierre Tourvieille de Labrouhe, Architecte du patrimoine, Conseiller en conservation du patrimoine architectural, Ville de Genève

M. Francesco Dellacasa, Architecte cantonal, Département du territoire, État de Genève

M. Nicola Schoenenberger, Directeur du Conservatoire et Jardin botaniques de Genève, Ville de Genève

Mme Myriam Jakir Duran, Cheffe de service du Service culturel, Ville de Genève

M. Olivier Robert, Adjoint de direction, Service des espaces verts, Ville de Genève

Suppléant

M. Sébastien Alphonse, Adjoint de direction technique, Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité, Ville de Genève

7 PRIX ET MENTIONS

Le jury dispose d'une somme globale de Fr. 200'000 HT pour l'attribution d'environ 5 prix ou mentions éventuelles dans les limites fixées par l'article 17.3 du règlement SIA 142 édition 2009.

La somme globale a été calculée selon la directive SIA « détermination de la somme des prix » de juin 2015, éditée par la commission SIA pour les concours d'architecture et d'ingénierie.

Un projet mentionné au 1er rang peut être recommandé pour la poursuite des études, selon l'article 22.3 du règlement SIA 142 édition 2009, à condition qu'en dérogation au règlement SIA 142 édition 2009, le jury prenne une décision à l'unanimité des voix.

La somme globale des prix tient compte de la particularité de la procédure de concours ouverte et des prestations à fournir par la participante ou le participant. Les prix ainsi que les éventuelles mentions et indemnités ne sont distribués qu'à l'issue du jugement.

Les prix et mentions seront attribués et le cas échéant les mandats seront confiés aux membres des équipes selon la composition, la raison sociale et la forme juridique telles qu'annoncées à l'inscription.

8 CALENDRIER DU CONCOURS

09.05.24	Publication du concours sur le site internet www.simap.ch et dans la Feuille d'avis officielle de la République et canton de Genève
07.06.24	Questions des concurrent-e-s
24.06.24	Réponses du jury sur le site internet Simap
27.09.24	Date limite d'inscription (le cachet de poste faisant foi)
07.10.24	Rendu des projets (date de réception, jusqu'à 16h00)
10.10 au 29.10.24	Expertise des projets
05.11 au 07.11.24	Jugement du concours
02.12.24	Remise des prix et inauguration
03.12 au 14.12.24	Exposition des projets

9 LISTE DES PROJETS RENDUS

L'organisateur a reçu 13 inscriptions.
13 projets ont été remis à l'organisateur.

1. **Escalade**
2. **CEINTURE VERTE**
3. **33301553011**
4. **FLÂNERIE**
5. **DE TRAVERSE**
6. **FAIRE_PLACE**
7. **FIL D'HISTOIRE**
8. **Promenades**
9. **URBANITÉ**
10. **VERTE FLÂNERIE**
11. **UN PAS DE CÔTÉ**
12. **AU PIED DE LA COLLINE**
13. **Hypercentre**

10 CONTRÔLE DE CONFORMITÉ

Les contrôles de conformité ont été effectués préalablement au jugement par les collaborateur-trice-s de la Ville de Genève chargé-e-s de l'assistance technique.

Le jury constate que 11 dossiers rendus sont complets et parvenus à l'organisateur dans les délais prescrits en respectant l'anonymat.

Un projet (n°6 **FAIRE_PLACE**) est parvenu à l'organisateur dans les délais prescrits en respectant l'anonymat, mais n'a pas fourni le document A4 papier utile à l'expertise économique.

Un projet (n°13 **Hypercentre**) est parvenu à l'organisateur en respectant l'anonymat, mais est arrivé hors délai.

11 EXPERTISE DES PROJETS RENDUS

L'expertise des projets s'est référée au programme du concours ainsi qu'aux réponses aux questions des concurrent-e-s. Elle a été conduite du 10 au 29 octobre 2024 par les spécialistes-conseils suivants :

Mme Soazig Lemarchand, Adjointe de direction,
Direction du Département de la cohésion sociale
et de la solidarité, Ville de Genève

M. Pascal Rocha da Silva, Adjoint de direction en charge
de l'économie, Direction du département des finances,
de l'environnement et du logement, Ville de Genève

Mme Marie-Eve Knoerle, Adjointe scientifique,
Fonds municipal d'art contemporain, Ville de Genève

M. Patrick Mollard, Architecte EPFL, Directeur du service
des monuments et sites, Département du territoire,
Office du patrimoine et des sites, État de Genève

Mme Florence Colace, Architecte-éclairagiste,
Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité,
Ville de Genève

M. Mathieu Migeon, Architecte-paysagiste,
Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité,
Ville de Genève

Mme Madeleine Gurny et Mme Florence Vandenbeusch, Re-
présentées de la AHCVV-Association des Habitants du Centre
et de la Vieille-Ville

M. Guillaume Käser, Vice-président de la CODHA-Coopérative
de l'habitat associatif

12 JUGEMENT

1 Déroulement du jugement

Le jury a siégé les 5, 6 et 7 novembre 2024. Les deux suppléants ont été sollicités par suite de l'absence de deux membres du jury (Madame Myriam Jakir Duran et Monsieur Pascal Posset).

2 Projets admis au jugement

Compte tenu des contrôles de conformité des projets rendus, le jury décide d'admettre au jugement tous les projets rendus à l'exception du projet n°13, **Hypercentre**, celui-ci étant parvenu hors délais.

12 projets sont donc acceptés au jugement.

3 Prise de connaissance des projets

Les membres du jury procèdent à une première prise de connaissance des projets. Une présentation de chacun des projets est faite par les organisateur-trice-s.

4 Projet à exclure de la répartition des prix

Les membres du jury prennent connaissance de tous les projets, le jury constate que tous les projets remis répondent au programme du concours. Ils décident donc à l'unanimité de n'exclure aucun des projets rendus de la répartition des prix.

5 Premier tour de jugement

Le jury a procédé à un premier examen des projets.

L'ensemble du jury examine, commente et analyse les projets sous l'angle de l'identité du projet et de son intégration dans le contexte urbain.

L'analyse des expert-e-s est rapportée pour chacun des projets.

Les projets non retenus à l'issue du premier tour sont les suivants :

- 3. 33301553011
- 4. FLÂNERIE
- 5. DE TRAVERSE
- 6. FAIRE_PLACE

6 Deuxième tour de jugement

Devant tous les projets conservés, le jury a mené une analyse plus détaillée en tenant compte de l'ensemble des critères de jugement et des expertises.

À l'issue de ce second tour d'examen des projets et après une discussion approfondie, le jury décide d'éliminer les projets suivant s :

- 1. Escalade
- 2. CEINTURE VERTE
- 7. FIL D'HISTOIRE
- 10. VERTE FLÂNERIE

Les 4 autres projets restent pour le classement final.

7 Tour de rattrapage

Avant de procéder au classement final, et après l'examen attentif de l'ensemble des projets, le jury procède à une discussion et décide de repêcher le projet :

5. DE TRAVERSE

8 Résultats du jugement et attribution des prix et mentions

Après une discussion générale, et un dernier examen approfondi des projets restants, qui ont fait chacun l'objet d'une critique complète, le jury procède au classement final des projets et attribue à l'unanimité les prix suivants, en conformité avec l'article 1.05 du programme du concours :

1^{er} rang — 1^{er} prix

Projet n°8

Promenades Fr. 80'000.- HT

2^{ème} rang — 2^{ème} prix

Projet n°12

AU PIED DE LA COLLINE Fr. 45'000.- HT

3^{ème} rang — 3^{ème} prix

Projet n°9

URBANITÉ Fr. 40'000.- HT

4^{ème} rang — 4^{ème} prix

Projet n°11

UN PAS DE CÔTÉ Fr. 35'000.- HT

13 RECOMMANDATIONS DU JURY

Le jury remercie les concurrent-e-s pour leur travail et souligne la qualité et la diversité des projets rendus.

À l'issue des débats, le jury est unanimement convaincu que le projet lauréat n° 8 **Promenades** possède les qualités et potentiels permettant de répondre aux attentes du Maître d'ouvrage, des utilisateur-trice-s et du public.

À l'unanimité, le jury recommande au Maître d'ouvrage d'attribuer le mandat d'étude et de réalisation du projet au bureau auteur du projet précité.

Dans le cadre du développement du projet, le jury émet les recommandations suivantes :

De manière générale il relève la sobriété, la cohérence et la flexibilité du projet qui permet d'envisager de multiples appropriations de l'espace public.

Les membres ont particulièrement apprécié la souplesse et la modularité des espaces de plantations dont le positionnement devra être précisé à certaines intersections.

Aussi, le jury trouve que le jeu entre le pavé et l'arbre est prometteur et souhaite que ce système soit déployé également sur la rue Verdaine.

Les arbres majeurs proposés devront réunir toutes les conditions nécessaires pour assurer le rendu souhaité en termes de canopée et d'îlot de fraîcheur (choix des essences adaptées, protection des troncs et du système racinaire, dimensionnement et qualité des fosses de plantation).

Bien que le jury apprécie le traitement au pied des marches rue du Péron, il souhaite que la réflexion sur ce socle soit poursuivie et affinée afin d'améliorer l'articulation avec les autres éléments construits du secteur (grand mur de soutènement notamment).

Au niveau de la place située à l'arrière de l'Alhambra, le jury apprécie l'ambiance végétale mais recommande de conserver des relations visuelles avec le niveau haut du parvis de la rue du Perron et vice versa.

Le Maître de l'ouvrage mènera une réflexion pour relocaliser les tours bus afin de libérer un espace permettant de proposer des usages plus variés et d'envisager des surfaces plus perméables.

Au niveau de la place de la Madeleine, le jury apprécie l'espace ouvert proposé et souhaiterait que le lauréat réfléchisse à un revêtement plus perméable. Il devra également préciser la matérialité du sol aux abords du Temple de la Madeleine.

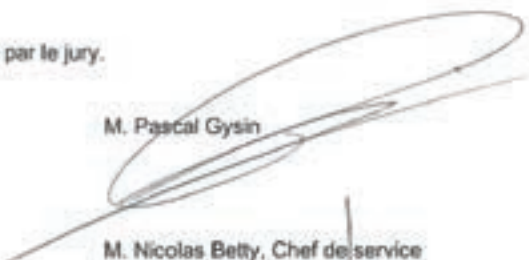
Enfin, le jury demande que la position et la localisation du mobilier d'assise soit précisées. Il recommande d'offrir une base d'assise pérenne, inclusive et cohérente avec les îlots de plantation.

14 APPROBATION DU JURY

Le présent document a été approuvé par le jury.

Président

M. Pascal Gysin



**Vice-président et représentant
du maître d'ouvrage**

M. Nicolas Betty, Chef de service

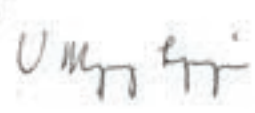


Membres professionnels

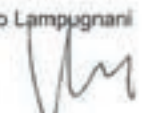
M. Pascal Vincent



M. Vittorio Magnago Lampugnani



M. Pascal Posset



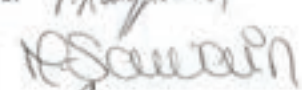
Mme Elise Riedo



Mme Virginie Kauffmann



Mme Maude Sauvain



Mme Laura Mechkat



Membres représentants

Mme Martine Koelliker



M. Pierre Tourvielle



M. Francesco Dellacasa



M. Nicola Schoenenberger



Mme Myriam Jakir Duran

M. Olivier Robert

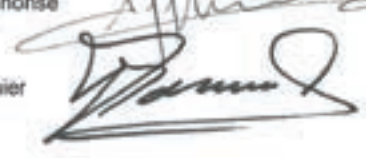


Suppléants

M. Sébastien Alphonse



M. Maxime Monnier



C LEVÉE DE L'ANONYMAT

Suite au classement et à l'attribution des prix, le jury procède à l'ouverture des enveloppes cachetées des concurrent-e-s et lève l'anonymat en suivant l'ordre de classement. Projets primés par ordre de prix.

1^{er} RANG — 1^{er} PRIX

Projet n° 8

Promenades

Bureau pilote, Architectes

Atelier ADR SA

Genève, Suisse

Collaborateurs

Julien Descombes

Cléo Frachebourg

Pierre Géroudet

Maxime Gobet

Kilian Worreth

Ingénieur civil

ZS Ingénieurs civils SA

Petit-Lancy, Suisse

Collaborateurs

Alexandre Rouvez

Valentin Etesse

2^{ème} RANG — 2^{ème} PRIX

Projet n° 12

AU PIED DE LA COLLINE

Bureau pilote, Architectes-paysagistes

DUO Architectes Paysagistes /

Landschaftarchitekten Sàrl

Lausanne, Suisse

Collaborateurs

Aurélie Barral

Sami Farra

Justine Maret

Ingénieur civil

MP Ingénieurs Conseil SA

Crissier, Suisse

Collaborateurs

Alexandre Angéloz

Corentin Clot

Interventions dans l'architecture

Schlaepfer-Capt

Lausanne, Suisse

Collaborateurs

André Schlaepfer

Guillaume Capt

3^{ème} RANG — 3^{ème} PRIX

Projet n° 9

URBANITÉ

Bureau pilote, Architectes

Pascal Heyraud Sàrl

Neuchâtel, Suisse

Collaborateurs

Adélie Aeberhard

Emilien Aubert

Ildikó Berkecz

Ariane Delemer

Pascal Heyraud

Enrica Pastore

Laura Primiceri

Ingénieur civil

EDMS SA

Petit-Lancy, Suisse

Collaborateurs

Yves Bach

Rudolfo Parda

Mobilité et urbanisme

Equilibres / mobilité et urbanisme

Lausanne, Suisse

Collaborateur

Etienne Doyen

Mobilité

Team+mobilité – RR&A SA

Lausanne, Suisse

Collaborateurs

Camille Lepetit

Pedro de Aragao

4^{ème} RANG — 4^{ème} PRIX

Projet n° 11

UN PAS DE CÔTÉ

Bureau pilote, Achitectes-paysagistes

Écho-atelier paysage et territoire Sàrl

Genève, Suisse

Collaborateurs

Arnaud Gil

Anaëlle Centeno

Huges Lepesant

Sarah Taïbi

Maxime Halter

Ingénieur civil

MDB Ingénieurs civils associés SA

Petit-Lancy, Suisse

Collaborateur

Luc Fortis

Concepteur Lumière

Concepto Sàrl

Arcueil, France

Collaboratrice

Virginie Nicolas

Laboratoire des usages, des tendances et des initiatives

6t-bureau de recherche Sàrl

Genève, Suisse

Collaborateur

Sébastien Munafò

Artiste

Karim Forlin

Genève, Suisse

Puis par ordre d'arrivée

Projet n°1

Escalade

Bureau pilote, Architectes-paysagistes

Maurus Schifferli

Landschaftarchitekt AG

Berne, Suisse

Collaborateurs

Maurus Schifferli

Gabriel Fürst

Kartika Sari

Ingénieur civil

Sd ingénierie genève SA

Petit-Lancy, Suisse

Collaborateurs

Alberto Pedulla

Laurent Chevassu

Stéphane Desjacques

Concepteur Lumière

Réflexion AG

Zürich et Lausanne, Suisse

Collaborateurs

Jana Krewinkel

Arno Lampe

Noémi Dux

Projet n°2

CEINTURE VERTE

Bureau pilote, Ingénieurs civils

Studio d'ingegneria

Francesco Allievi SA

Ascona, Suisse

Collaborateurs

Francesco Allievi

Nicolò D'Andrea

Alfonso Di Sabato

Architecte paysagiste

LAND Suisse Sagl

Lugano, Suisse

Collaborateurs

Federico Scopinich

Davide Caspani

Projet n°3

33301553011**Bureau pilote, Architectes****Tense Architecture Network/TAN**

Athènes, Grèce

Collaborateurs internes

Tillemachos Andrianopoulos

Panagiota Mousa

Natalia Kostoglou

Konstantinos Goumas

Athena Papadopoulou

Alexandros Kontis

Spyros Tryfonopoulos

Collaborateurs externes :

Eleni Tsirintani

Theodora Papadopoulou

Georgios Lagadinos

Martha Voulakidou

Antigoni Karaïskou

Elena Klinnert

Ingénieur civil

Athanassios Kontizas + Associates

Athènes, Grèce

Collaborateurs

Athanassios Kontizas

Menia Argyriou

Projet n°4

FLÂNERIE**Bureau pilote, Architectes-paysagistes****STUDIO MINT**

Carouge, Suisse

Collaborateurs

Thomas Boyer

Marion Festal

Harmony Bourrachot

Ingénieur civil

Génie Civil Vision ingénierie Sàrl

Meyrin, Suisse

Collaborateurs

Marc Boillat

Patrice Favier

Ingénieur conseil

CITEC

Genève, Suisse

Collaborateurs

Fabrice Etienne

Gianluigi Giacomel

Idriss Kamil

Ingénierie, études techniques

hyperchrome

Caluire-et-Cuire, France

Collaborateur

Joseph Frey

Artiste pluridisciplinaire

PABLO REINOSO

Malakoff, France

Collaborateurs

Pablo Reinoso

Rodrigo Reinoso

Carina Besson

Thomas Rolet

Vima Gvero

Projet n°5

DE TRAVERSE**Bureau pilote, Architectes-paysagistes****MSV architecture paysage urbanisme Sàrl**

Genève, Suisse

Collaborateurs

Béatrice Manzoni

Simon Schmidig

David Malaval

Carmine Errico

Blerta Axhija

Arno Bovard

Camille Wernli

Tiago Esteves

Lino Vaucher

Benjamin Oppeliger

Marie Freland

Ingénieur civil

CSD INGÉNIEURS SA

Grand-Lancy, Suisse

Collaborateurs

Laurent Hafiz

Nicolas Gouneaud

Humberto Lopez Paredes

Ingénieur civil

Bcph ingénierie

Carouge, Suisse

Collaborateurs

Philippe Burri

Thibault Quemener

Concepteur lumière

Atelier du crépuscule

(Affilié à Auxime SAS)

Lyon, France

Collaborateur

François Gschwind

Projet n°6

FAIRE_PLACE

Bureau pilote, Architecte-paysagiste

Cattin Thomas

Lausanne, Suisse

Collaborateur

Thomas Cattin

Ingénieur civil

CONSILIUM ingénierie civile Sàrl

Lausanne, Suisse

Collaborateur

Raffaele Fusco

Artiste

Laurent Kropf

Lausanne, Suisse

Projet n°7

FIL D'HISTOIRE

Bureau pilote, Architectes-paysagistes

STUDIO MAAN Srl

Naples, Italie

Collaborateurs

Maura Caturano

Andrea Piccolo

Ingénieur civil

Willi Ingénieurs SA

Montreux, Suisse

Collaborateur

Marco Molteni

Projet n°10

VERTE FLÂNERIE

Bureau pilote, Architectes-paysagistes

BAUMGARTNER JONAS SA

Vessy, Suisse

Collaborateurs

Jonas Baumgartner

Thomas Varcin

Cassie Vernet

Architecte

GRENIER + CORETRA

Genève, Suisse

Collaborateurs

Dylan Montanari

Anne-Sophie Julliat

Ingénieur civil

B+S ingénieurs SA

Genève, Suisse

Collaborateurs

Daniel Starrenberger

Fabrizio Puopolo

Expert en mobilité

MOBILIDÉE

Genève, Suisse

Collaborateurs

Massimo Massera

Julien Renggli

D PROJETS PRIMÉS

Projet n° 8

Promenades

Bureau pilote, Architectes
Atelier ADR SA

Projet n° 12

AU PIED DE LA COLLINE

Bureau pilote, Architectes-paysagistes
**DUO Architectes Paysagistes /
Landschaftarchitekten Sàrl**

Projet n° 9

URBANITÉ

Bureau pilote, Architectes
Pascal Heyraud Sàrl

Projet n° 11

UN PAS DE CÔTÉ

Bureau pilote, Architectes-paysagistes
Écho-atelier paysage et territoire Sàrl

1^{er} RANG — 1^{er} PRIX

Projet n° 8

Promenades Atelier ADR SA

Le projet s'ancre dans une analyse vaste et précise de la ville qui est appréciée du jury et qui permet de prendre des décisions très claires sur l'appartenance du périmètre du projet dans la Vieille-Ville. De ce parti, le choix sobre du pavé existant s'impose de manière évidente comme identité de la Vieille-Ville, de manière subtile et modulée au gré des usages. La simplicité de traitement d'ensemble, de façade à façade, offre une lisibilité et un calme recherché. Cette trame de sol est enrichie par des seuils en façade et des parvis singuliers, notamment au droit des bâtiments à vocation culturelle.

La mise en valeur de la rue, caractéristique de la Vieille-Ville, très minérale, est réinterprétée grâce à la présence végétale subtile, insérée de manière parcimonieuse et stratégique, en indiquant les intersections et pivots. Le jeu de joints ouverts, colonisables par une végétalisation spontanée permet une présence végétale habile et appropriable.

Le choix de positionner des arbres majeurs, ayant un réel potentiel de développement grâce aux conditions optimales qui leur sont offertes (fosses, gestion de l'eau), prolonge et optimise le système actuel de la Vieille-Ville. Le jury constate que ce dispositif s'étend jusqu'aux Rues Basses, avec quelques arbres marqueurs des entrées en Vieille-Ville.

Le positionnement des arbres en alternance est apprécié par sa capacité à moduler l'espace de la rue de la Rôtisserie et modérer le trafic et les flux, s'inscrivant ainsi dans un tissu représentatif de la Vieille-Ville.

Cependant, le jury s'étonne que ce dispositif devienne symétrique au droit de la rue Verdaine (arbres en vis-à-vis). Il regrette également que cette dernière soit très peu aménagée.

Les espaces-îlots sous les arbres, végétalisés, invitent au repos ou aux interactions sociales, grâce aux mobiliers judicieusement placés et à un confort climatique renforcé.

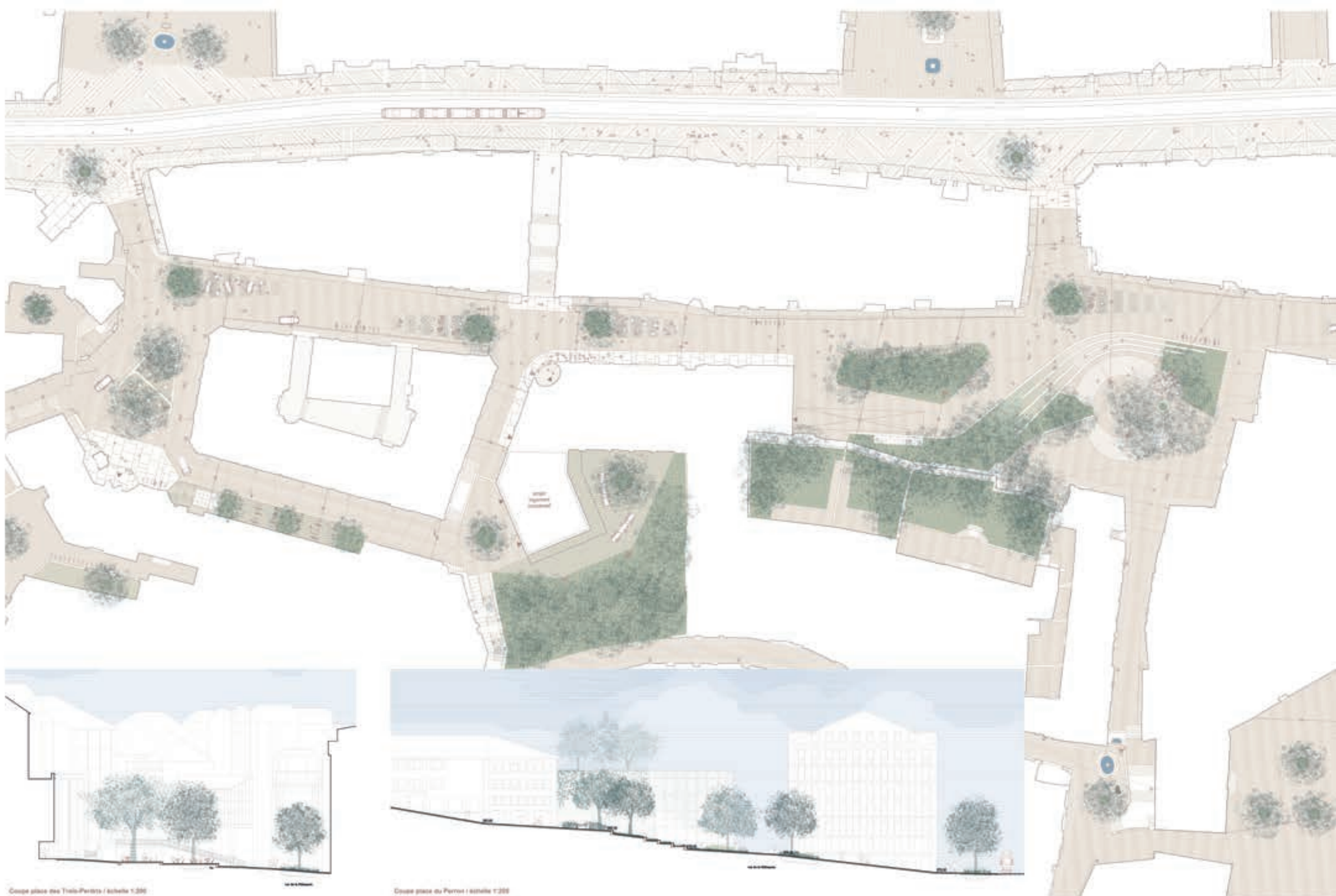
Le mobilier offre une grande flexibilité invitant les habitant-e-s, commerçant-e-s et passant-e-s à s'approprier l'espace retrouvé tant de jour que de nuit. Néanmoins, la nature publique ou privée (terrasses) du mobilier reste à préciser, le projet devra proposer une gamme de confort publique permettant d'offrir un réseau d'assise. Le concept d'éclairage s'appuie sur l'existant et devra être affiné.

La substance patrimoniale de la place du Perron est conservée. L'escalier est prolongé par de nouveaux emmarchements généreux qui invitent les usager-ère-s à s'emparer de cet espace. Le jury souhaite que les plantations du talus et de la strate basse de l'îlot végétalisé central permettent de maintenir la lisibilité du grand mur et une transparence de l'espace. La place à l'arrière de l'Alhambra pourrait trouver matière à réflexion pour apporter encore plus de générosité à cet espace, certes logistique mais parfois propice à d'autres usages.



[illegible]

□ □ □ □ Promenades



Coupe place des Trois-Portes / échelle 1:200



Coupe place du Perron / échelle 1:200

Promenades



Coupe glorie de la Madeleine / échelle 1:300



Actuellement, l'architecture du site de la Promenade est principalement composée par les maisons, immeubles de la Mairie, de la Préfecture et de la Préfecture. Les grandes parties sont les promesses, les maisons de la Mairie et les maisons de la Préfecture. Les grandes parties sont les promesses, les maisons de la Mairie et les maisons de la Préfecture.

Les grandes parties sont les promesses, les maisons de la Mairie et les maisons de la Préfecture. Les grandes parties sont les promesses, les maisons de la Mairie et les maisons de la Préfecture.

Les grandes parties sont les promesses, les maisons de la Mairie et les maisons de la Préfecture. Les grandes parties sont les promesses, les maisons de la Mairie et les maisons de la Préfecture.



Le site est un espace public de la ville de Lyon, qui est un espace public de la ville de Lyon. Le site est un espace public de la ville de Lyon, qui est un espace public de la ville de Lyon.

Le site est un espace public de la ville de Lyon, qui est un espace public de la ville de Lyon. Le site est un espace public de la ville de Lyon, qui est un espace public de la ville de Lyon.

Le site est un espace public de la ville de Lyon, qui est un espace public de la ville de Lyon. Le site est un espace public de la ville de Lyon, qui est un espace public de la ville de Lyon.



Le site est un espace public de la ville de Lyon, qui est un espace public de la ville de Lyon. Le site est un espace public de la ville de Lyon, qui est un espace public de la ville de Lyon.

Le site est un espace public de la ville de Lyon, qui est un espace public de la ville de Lyon. Le site est un espace public de la ville de Lyon, qui est un espace public de la ville de Lyon.

Le site est un espace public de la ville de Lyon, qui est un espace public de la ville de Lyon. Le site est un espace public de la ville de Lyon, qui est un espace public de la ville de Lyon.

2^{ème} RANG — 2^{ème} PRIX

Projet n° 12

AU PIED DE LA COLLINE

DUO Architectes Paysagistes/ Landschaftarchitekten Sàrl

Le projet se distingue par l'identification du secteur Rôtisserie comme le seuil de la Vieille-Ville, seuil qui joue le rôle d'interface avec les Rues Basses. Cette prise de position se matérialise par un traitement homogène des sols qui prend la forme de grandes dalles de béton clair pour l'espace rue longitudinal, et de pavés pour les rues perpendiculaires en relation directe avec la Vieille-Ville.

Si la force esthétique et fédératrice de cette proposition est saluée, le jury s'interroge sur la pérennité d'une telle proposition à l'usure du temps et des nécessaires interventions sur le réseau sous-terrain. Il s'interroge également sur « l'effet patchwork » avec les aménagements de l'architecte Farrago pour la rue du tram. Cette forte identité, reposant sur un langage très contemporain, pourrait contribuer à isoler le secteur plutôt que l'inscrire dans la continuité urbaine souhaitée à la grande échelle et avec les espaces publics adjacents.

L'espace rue dans son sens longitudinal est rythmé par des plantations pensées comme autant d'îlots, dans lesquels prennent place les différents usages allant de la terrasse de café, d'assises libres jusqu'au stationnement vélo. Le jury a apprécié le geste permettant d'augmenter et de diversifier les différents usages du secteur en les répartissant de manière très fine sur l'entier du périmètre. À l'inverse, il regrette que la rue Verdaine apparaisse un peu délaissée.

Ce rythme de végétation ponctuée et disposée en quinconce semble structurer et suggérer les flux de manière intuitive. La sécurité des piétons et piétonnes dans leurs déambulations longitudinales semble assurée, tout en offrant une liberté de mouvement qui est saluée. Les cyclistes sont invités à adapter leurs vitesses du fait des trajectoires sinueuses imposées par les îlots. Les livraisons trouvent leur place au sein des interstices laissés libres par les îlots. L'offre de stationnement vélo décentralisée, proche des destinations et en nombre conséquent est également appréciée. Le parcours des personnes âgées est agréablement agrémenté de lieux de pause, ombragés et répartis tout au long de la déambulation.

Une nouvelle place est proposée à l'arrière de l'Alhambra avec l'ambition d'en transformer le caractère actuel vers un espace polyvalent et accueillant. Cette proposition séduit, ce d'autant qu'elle permet de lier cet espace avec la place du Perron et de créer une nouvelle ouverture visuelle. La place est ainsi un point fort du projet.

L'intervention sur la place de la Madeleine et à l'entrée du Temple, qui vise à décroquer et ouvrir ces espaces, interroge le jury quant à sa nécessité au regard de l'économie de moyens et du respect d'aménagements qui semblent fonctionner aujourd'hui.

Le concept de végétation valorise les arbres repères existants, en les complétant avec une arborisation nouvelle de la rue. Toutefois la densité et la proximité des plantations nouvelles au droit des façades semblent, sur le plan, mal proportionnées. Le choix d'arbres à grand développement questionne leur pérennité dans ce contexte de rue exigüe.

Les enjeux de durabilité et de confort climatique sont traités de manière cohérente et répondent aux préoccupations actuelles, notamment au regard d'une approche qui semble relier les sols, la gestion de l'eau et le végétal. L'intention de réemployer les matériaux déjà en place est appréciée.

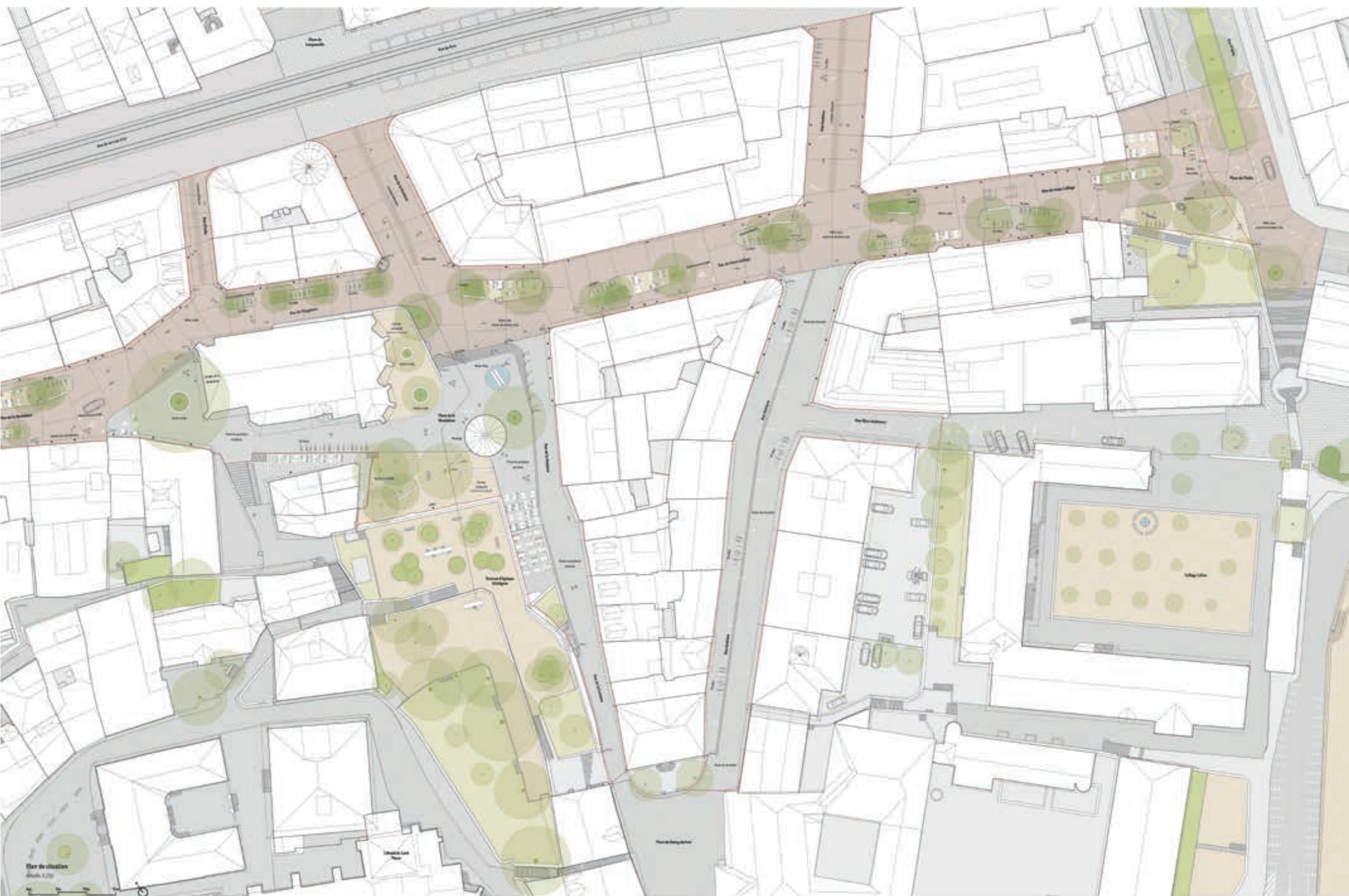
L'intervention artistique semble discrète et peu accessible à la compréhension du public, notamment dans son intention de mettre en valeur les bâtiments publics et les éléments patrimoniaux remarquables. Elle s'appuie de plus sur une matérialité dont la durabilité vis-à-vis des travaux est questionable dans le temps.





Fig. 1. *Diagram illustrating the process of the model. The model is a system of equations that describes the dynamics of the system. The model is solved using the Runge-Kutta method. The results of the simulation are shown in the figure.*





LA RECONSTRUCTION DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

Le sol pavé, la gestion des eaux pluviales et les axes de déplacements de sol

Il s'agit d'un projet de reconstruction d'un quartier résidentiel, avec une attention particulière sur la gestion des eaux pluviales et les axes de déplacements de sol.

Le projet est situé dans le quartier de la colline, à l'ouest de la ville de Lyon.



Les images montrent des exemples de revêtements de sol proposés pour le projet.

Les revêtements de sol sont choisis pour leur aspect esthétique et leur capacité à gérer les eaux pluviales.

Les axes de déplacements de sol sont définis pour faciliter la circulation des piétons et des vélos.

Les axes de déplacements de sol sont également définis pour les véhicules motorisés.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des besoins du quartier.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des caractéristiques du terrain.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des équipements existants.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des projets futurs.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des contraintes budgétaires.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des normes en vigueur.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des habitants.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des experts.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des décideurs.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des citoyens.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des associations.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des entreprises.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des universitaires.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des médias.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des citoyens.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des associations.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des entreprises.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des universitaires.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des médias.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des citoyens.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des associations.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des entreprises.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des universitaires.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des médias.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des citoyens.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des associations.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des entreprises.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des universitaires.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des médias.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des citoyens.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des associations.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des entreprises.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des universitaires.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des médias.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des citoyens.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des associations.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des entreprises.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des universitaires.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des médias.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des citoyens.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des associations.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des entreprises.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des universitaires.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des médias.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des citoyens.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des associations.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des entreprises.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des universitaires.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des médias.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des citoyens.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des associations.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des entreprises.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des universitaires.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des médias.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des citoyens.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des associations.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des entreprises.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des universitaires.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des médias.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des citoyens.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des associations.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des entreprises.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des universitaires.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des médias.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des citoyens.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des associations.

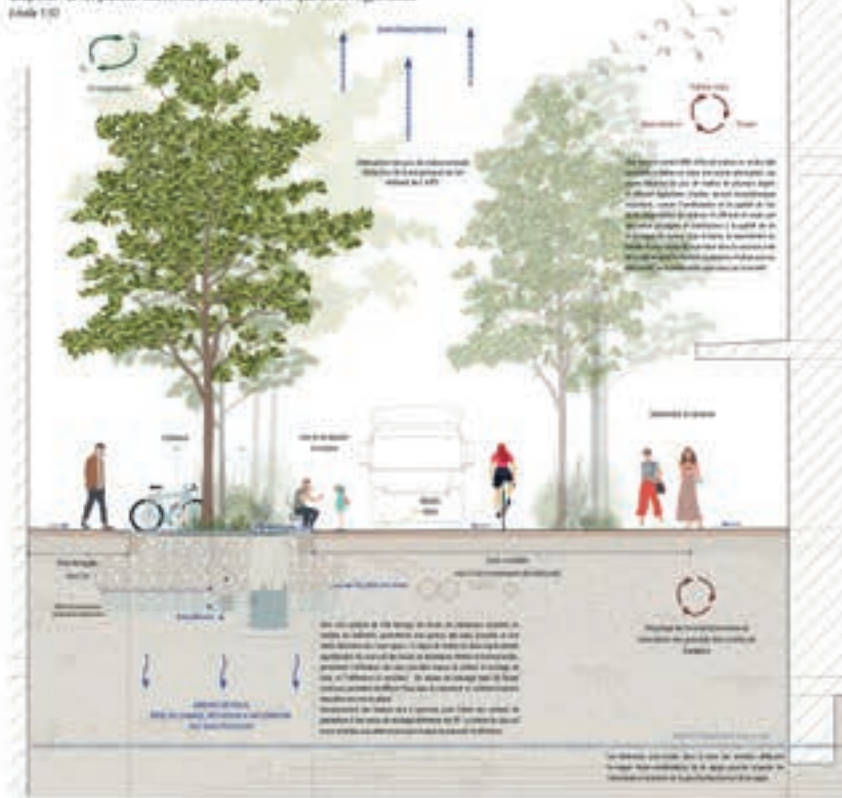
Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des entreprises.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des universitaires.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des médias.

Les axes de déplacements de sol sont définis en fonction des avis des citoyens.

Coupe BB - La rue plantée: Resterait-il de la place pour le stationnement et l'hygiène



Coupe BB' - La rue de la colline: La rue de la colline devient une petite place accueillante



Coupe CC - Les terrasses de la colline, Place de la Madeline

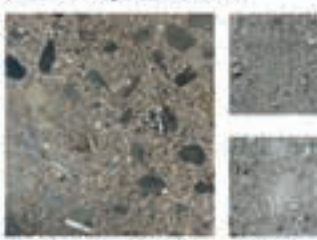


AU PIED DE LA COLLINE



Au pied du mur de Goudouard, la zone de l'ancien de l'habitat devient une nouvelle place

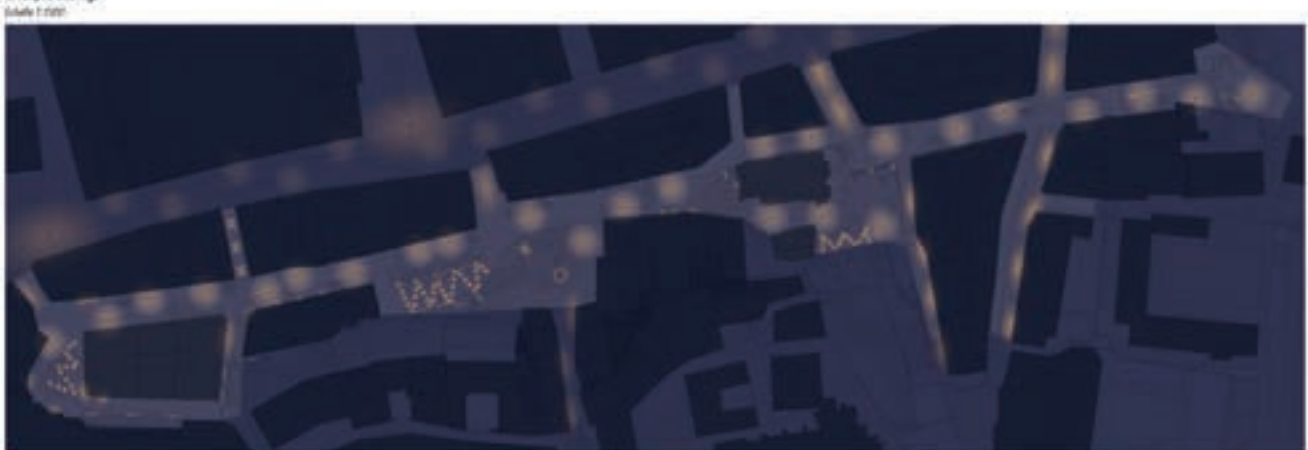
Un moment de la rue: un moment de la rue



Des équipements identitaires



Coupe d'habitat



3^{ème} RANG — 3^{ème} PRIX

Projet n° 9

URBANITÉ Pascal Heyraud Sàrl

Le projet offre une analyse approfondie du secteur Rôtisserie en prenant en compte les continuités de l'espace public, la topographie, la matérialité et les usages existants. Il s'appuie sur les qualités présentes du site pour développer un parti pris axé sur l'urbanité, mettant en avant les liens sociaux, l'expérience vécue et une approche de la ville centrée sur les interactions humaines. Le projet s'inscrit pleinement dans l'esprit de l'initiative populaire (IN7) « pour un centre-ville vivant, piéton et végétalisé », en cherchant à promouvoir une revitalisation urbaine qui répond aux attentes des habitant-e-s.

Le jury a salué le travail soigné de la topographie, qui permet de créer des lieux publics plans et accessibles, propices à des usages variés pour les commerçant-e-s, les résident-e-s et les passant-e-s. Cette prise en compte des niveaux contribue à une meilleure intégration des personnes à mobilité réduite et facilite les déplacements dans l'espace public. De plus, l'attention accordée à la place de l'enfant dans la conception a été particulièrement remarquée par le jury, soulignant une volonté de créer des espaces inclusifs et intergénérationnels.

Dans une optique de durabilité et de sobriété, le projet propose de conserver les revêtements de dallage et de pavage déjà en place tout en y ajoutant une matérialité réinterprétée, inspirée du dallage genevois. La gestion des eaux est aussi bien pensée, avec l'utilisation de revêtements perméables pour pérenniser la végétation existante et future, renforçant ainsi le lien avec les préoccupations climatiques et écologiques. La proposition se distingue par la clarté de son agencement, articulant les places et les transversales à travers une logique de bande linéaire qui structure la rue.

Cependant, le projet suscite des questions quant à son approche fortement aménagée. En construisant et définissant chaque espace, il semble manquer une certaine souplesse qui laisserait place à l'interprétation et à la respiration dans ces espaces publics. Cette vision très définie réduit les opportunités d'un aménagement plus ouvert et adaptable. La transformation de la place du Perron, marquée par la destruction des emmarchements et la construction de nouveaux murs, crée une frontalité qui entrave les flux transversaux et complexifie les déplacements.

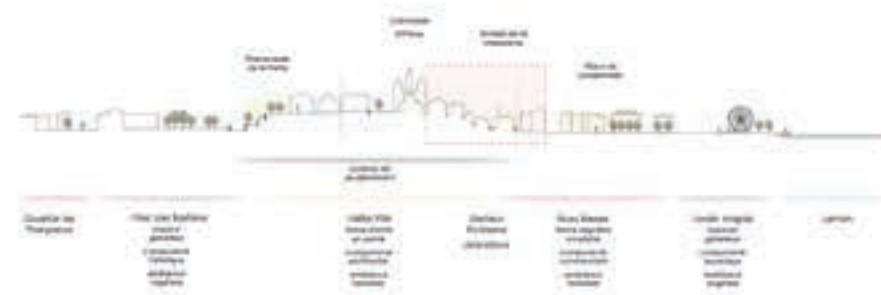
Des réserves ont également été émises concernant la place de la Madeleine, où la topographie remodelée entraîne la déconstruction des murs et la disparition de la fontaine sans réinstallation prévue. L'agencement des terrasses, bien que travaillé, apparaît trop sophistiqué et morcèle l'espace en une succession de petits espaces peu propices à des usages flexibles. La rue Verdaine, malgré une perspective dégagée jusqu'au lac, ne convainc pas par son choix de matérialité, qui délaisse le dallage de la Vieille-Ville au profit d'un trottoir sans arborisation, perdant ainsi en continuité visuelle et ombrage.

La place à l'arrière de l'Alhambra, malgré son potentiel patrimonial et son cadre historique, est traitée de manière qui privilégie la logistique au détriment de l'usage et de la mise en valeur des éléments patrimoniaux. Enfin, bien que le projet démontre une recherche méticuleuse sur la végétation, le choix de plantations linéaires et denses apparaît inadapté à l'espace étroit et ombragé de la rue.

En conclusion, bien que le projet soit annoncé comme sensible au lieu, aux usages et à la matérialité, il adopte une approche déterministe qui semble suroccuper l'espace et manque de souplesse nécessaire pour laisser place à une certaine respiration et liberté d'usage.



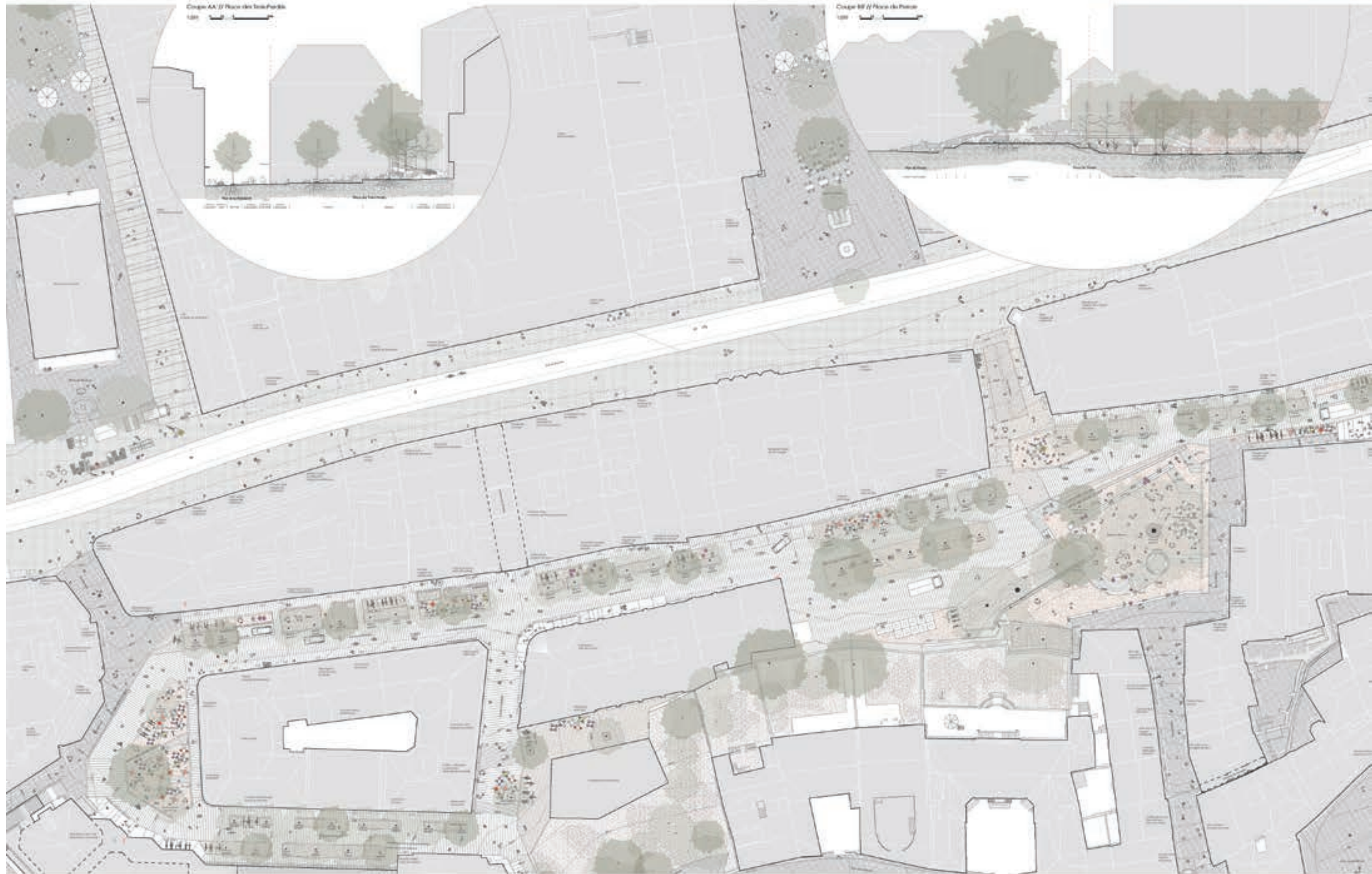
DISCUSSION



An aerial photograph of the University of Toronto campus, specifically the area around the University of St. Michael's College. The map shows a grid of streets and various buildings. Several buildings are highlighted with colored overlays: pink outlines for some buildings, orange outlines for others, and a yellow line running through the center. A red line also runs through the center, possibly indicating a boundary or a specific path. The map is oriented with North at the top.

A schematic diagram of a three-phase bridge rectifier. It consists of six diodes arranged in a bridge configuration. The output terminals are connected to a load, represented by a resistor. The input is a three-phase AC supply, indicated by three sinusoidal waveforms.

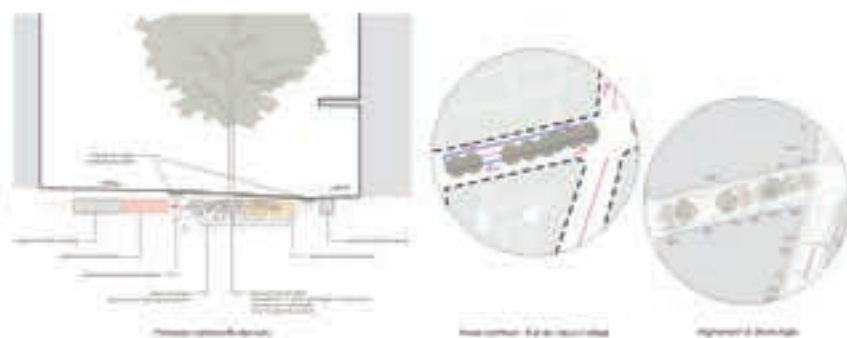






--	--	--	--

A diagram showing a tree in a container. The container is filled with soil. Below the soil, there is a horizontal line representing the water table. The tree's roots are shown extending into the soil, with some roots reaching down towards the water table. The water table is labeled 'WATER TABLE'.

[illegible][illegible][illegible]

4^{ème} RANG — 4^{ème} PRIX

Projet n° 11

UN PAS DE CÔTÉ Écho-atelier paysage et territoire Sàrl

Les auteurs du projet, regrettant le caractère d'entre-deux de la rue de la Rôtisserie située à l'interface entre les Rues Basses à forte connotation marchande et les rues hautes de la Vieille-Ville, cherchent à donner une identité claire et reconnaissable à l'ensemble du périmètre. Cette approche permet de créer « une couture harmonieuse » entre la Vieille-Ville et la ville basse.

La rue de la Rôtisserie devient une rue commune, unitaire, flexible et évolutive qui invite les piétons et piétonnes à s'approprier l'espace. Les quatre pôles importants du site sont mis en valeur tout au long du parcours : la bibliothèque de la Cité, l'Alhambra, la place du Perron et le Temple de la Madeleine.

Un seul matériau, le pavé en grès, est proposé, à l'exception du concept artistique, qui réutilise les pavés en porphyre ajoutant une connotation appréciée de durabilité au projet qui s'inscrit dans la continuité des sols de la Vieille-Ville. Tirant pleinement partie des potentialités de ce matériau, le projet propose plusieurs jeux de pose qui viennent souligner le caractère des espaces. Ses déclinaisons rappellent l'histoire du site, une pose en arcs pour les rues transversales venant de la Vieille-Ville et autour des bâtis historiques, une pose en boutisse pour la partie longitudinale de la rue. Bien que ce jeu subtil présente une certaine pertinence, son dessin ne convainc pas. La bande au pied des bâtiments semble trop étroite pour que la pose en arc puisse suffisamment être déployée. De plus, la rencontre entre les deux géométries est quelque peu abrupte.

Différentes strates à la fois fonctionnelles, intuitives et flexibles nuancent la rue. Les pavés s'étendent sur toute la largeur, allant d'un pied de façade à l'autre, mais différents aménagements encouragent intuitivement différents usages. Les pieds de façade en pavé à joint de mortier invitent les passant-e-s à déambuler le long des vitrines. À l'axe de la rue, le même revêtement est proposé sur une largeur plus importante pour accueillir autant les piéton-ne-s et les cyclistes, que les véhicules motorisés des ayants droit. Puis, entre ces différents espaces de circulation, s'organisent des bandes dont le sol est plus perméable. L'occupation de ces surfaces est variée, flexible et facilement appropriable : lieux de détente à l'ombre des arbres, terrasses de café, places de livraison, stationnement pour les vélos, etc. Leur usage pourra facilement être adapté, si besoin, en fonction des commerces occupant les rez des immeubles.

Le principe de stratification est renforcé par une proposition fine et structurante du végétal. L'arborisation de la rue est utilisée pour créer des lieux de vie différenciés qui animent et modulent le caractère de la rue. Arbres marqueurs, arbres en salon, arbres de la rue, arbres des espaces de vie ponctuent et définissent les futurs usages et lieux de rencontre. L'absence d'information sur le choix des espèces ne permet pas de juger si la densité et le développement de ces arbres est approprié par rapport à la contiguïté de la rue et aux flux et usages qui contraignent l'espace.

L'intervention qui vise à détruire le mur de soutènement à la place de la Madeleine semble disproportionnée par rapport à la valeur ajoutée.

Le jury apprécie l'idée de proposer une place entre l'Alhambra et la place du Perron, destinée autant aux enfants qu'aux plus grands, et pouvant accueillir diverses manifestations telles que marché, concert, spectacle en plein air. Sa concrétisation n'est toutefois pas convaincante et les fontaines ne sont pas compatibles avec le passage des tours-bus.

Le jury apprécie la proposition urbanistique et systématique de l'ensemble, néanmoins la dimension de la rue pose un certain nombre de questions en matière de fonctionnalité et d'usages. Le système ainsi proposé semble inapproprié pour une rue de cette largeur aussi bien au niveau du flux des circulations que de la pérennité nécessaire au développement d'une arborisation de qualité. Les axes nord-sud et les micro-séjours semblent trop intrusifs pour une réelle valeur ajoutée et ne permettent pas le contact visuel avec les rues basses.





RUE DE LA FONTAINE ET PLACE DE LA MADONE
 UNE CONTINGÈTE IMPORTANTE QU'IL FAUT LA VIEILLE VILLE
 SUR LES BORDS

Ces deux rues ont des enjeux importants de réaménagement urbain. Elles sont des axes de circulation importants et ont une grande valeur patrimoniale. Elles sont donc des axes de développement urbain importants. Elles ont une grande valeur patrimoniale et sont donc des axes de développement urbain importants. Elles ont une grande valeur patrimoniale et sont donc des axes de développement urbain importants.

Pour réaménager ces deux rues, il faut d'abord définir les enjeux. Ensuite, il faut définir les objectifs. Ensuite, il faut définir les actions. Ensuite, il faut définir les moyens. Ensuite, il faut définir les résultats. Ensuite, il faut définir les indicateurs. Ensuite, il faut définir les outils. Ensuite, il faut définir les acteurs. Ensuite, il faut définir les partenaires. Ensuite, il faut définir les financements. Ensuite, il faut définir les modalités. Ensuite, il faut définir les délais. Ensuite, il faut définir les risques. Ensuite, il faut définir les mesures de suivi. Ensuite, il faut définir les mesures d'évaluation. Ensuite, il faut définir les mesures d'ajustement. Ensuite, il faut définir les mesures de pérennité. Ensuite, il faut définir les mesures de transmission. Ensuite, il faut définir les mesures de suivi. Ensuite, il faut définir les mesures d'évaluation. Ensuite, il faut définir les mesures d'ajustement. Ensuite, il faut définir les mesures de pérennité. Ensuite, il faut définir les mesures de transmission.

Ces enjeux de réaménagement urbain sont donc des enjeux de développement urbain importants. Ils ont une grande valeur patrimoniale et sont donc des axes de développement urbain importants. Ils ont une grande valeur patrimoniale et sont donc des axes de développement urbain importants.



E PROJETS NON PRIMÉS

Par ordre d'arrivée

Projet n° 1

Escalade

Maurus Schifferli Landschaftsarchitekt AG



Projet n° 2

CEINTURE VERTE

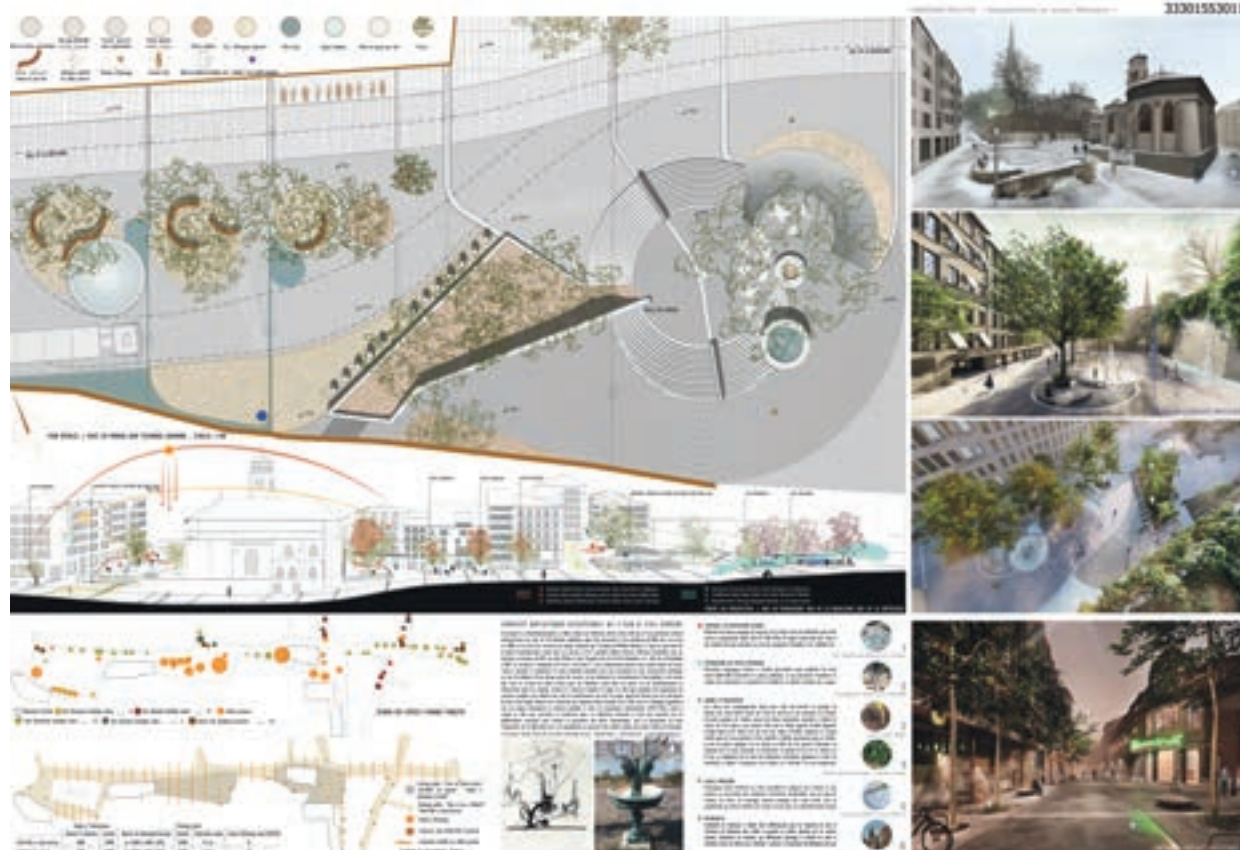
Studio d'ingegneria Francesco Allievi SA



Projet n° 3

33301553011

Tense Architecture Network/TAN



[illegible]

Projet n° 5

DE TRAVERSE

MSV architecture paysage urbanisme Sàrl

HISTOIRES ET CONCEPT - LE CHEMIN DE L'EAU, UN IMAGINAIRE TOPOGRAPHIQUE

Le projet de réaménagement du chemin de l'eau s'inscrit dans une démarche de réconciliation entre l'urbanisme et le paysage. Il vise à créer un espace public de qualité, capable de répondre aux besoins des habitants et de valoriser le patrimoine urbain et naturel de la ville.



Le projet est basé sur une série de principes directeurs qui visent à créer un espace public de qualité, capable de répondre aux besoins des habitants et de valoriser le patrimoine urbain et naturel de la ville.



Le projet est basé sur une série de principes directeurs qui visent à créer un espace public de qualité, capable de répondre aux besoins des habitants et de valoriser le patrimoine urbain et naturel de la ville.



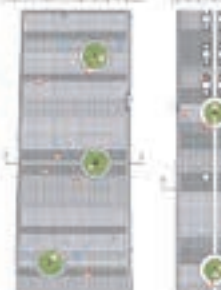
Le projet est basé sur une série de principes directeurs qui visent à créer un espace public de qualité, capable de répondre aux besoins des habitants et de valoriser le patrimoine urbain et naturel de la ville.



Le projet de réaménagement du chemin de l'eau s'inscrit dans une démarche de réconciliation entre l'urbanisme et le paysage. Il vise à créer un espace public de qualité, capable de répondre aux besoins des habitants et de valoriser le patrimoine urbain et naturel de la ville.

DE TRAVERSE**PRINCIPES D'USAGE - LE CHEMIN DE L'EAU, PENTES, MOTIFS ET MATIÈRES**

Le projet est basé sur une série de principes directeurs qui visent à créer un espace public de qualité, capable de répondre aux besoins des habitants et de valoriser le patrimoine urbain et naturel de la ville.



Le projet est basé sur une série de principes directeurs qui visent à créer un espace public de qualité, capable de répondre aux besoins des habitants et de valoriser le patrimoine urbain et naturel de la ville.



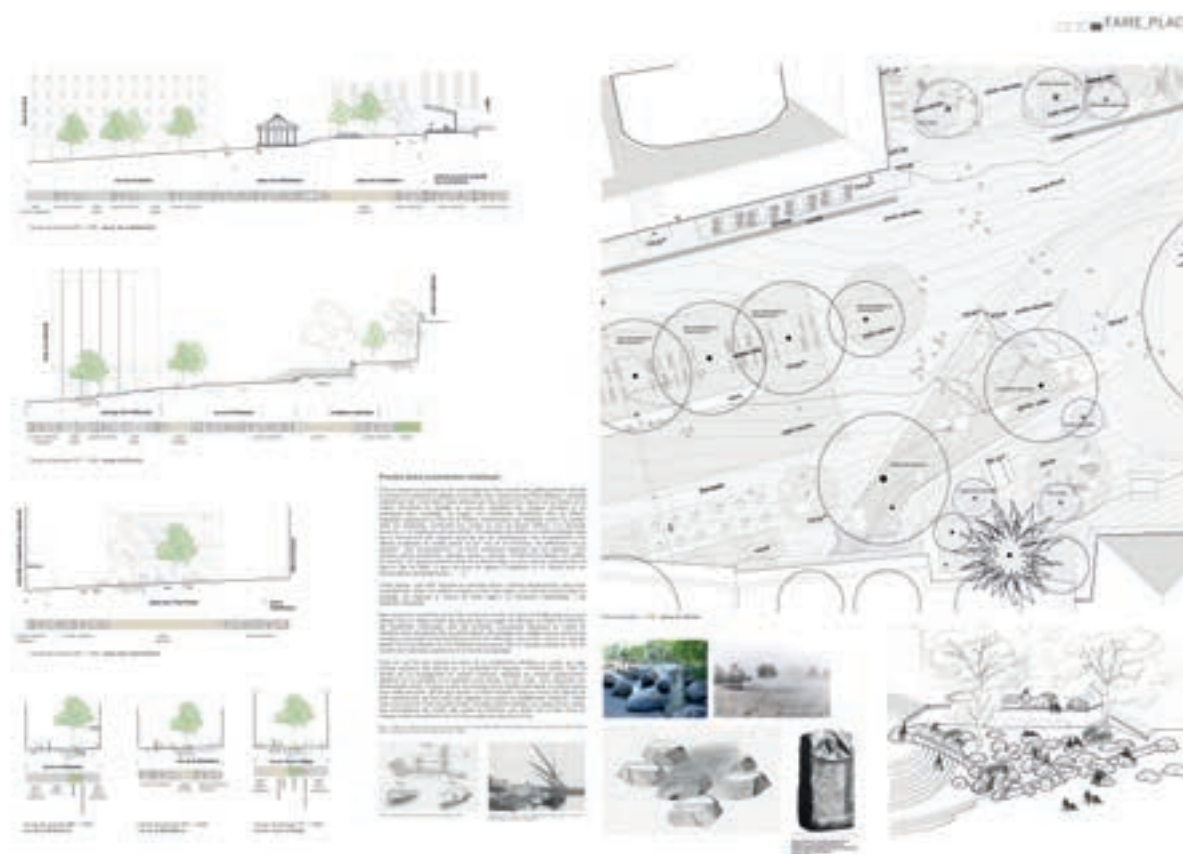
Le projet est basé sur une série de principes directeurs qui visent à créer un espace public de qualité, capable de répondre aux besoins des habitants et de valoriser le patrimoine urbain et naturel de la ville.



Le projet de réaménagement du chemin de l'eau s'inscrit dans une démarche de réconciliation entre l'urbanisme et le paysage. Il vise à créer un espace public de qualité, capable de répondre aux besoins des habitants et de valoriser le patrimoine urbain et naturel de la ville.

DE TRAVERSE

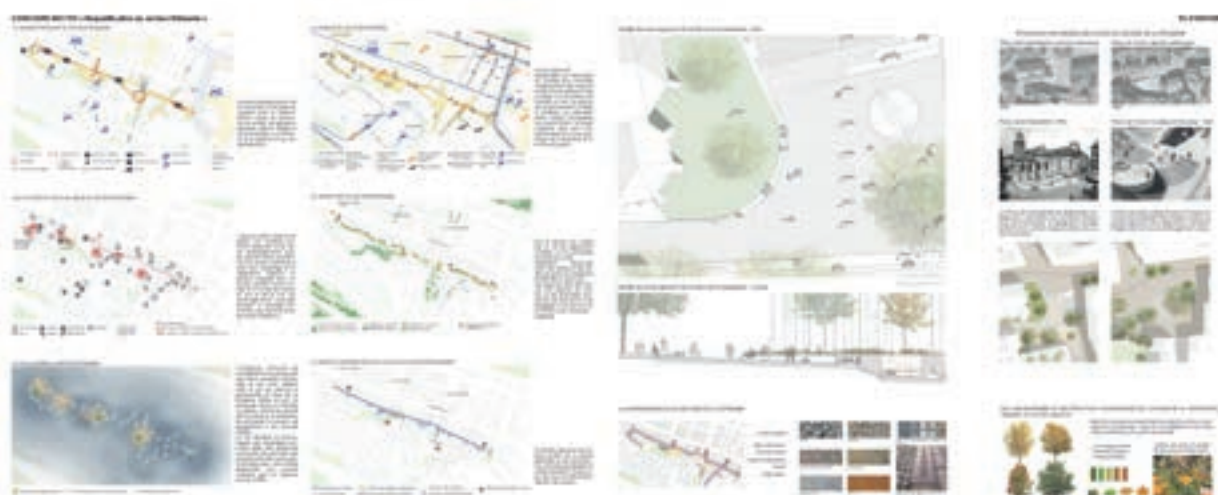
Projet n° 6
FAIRE_PLACE
 Cattin Thomas



Projet n° 7

FIL D'HISTOIRE

STUDIO MAAN Srl



Projet n° 10



Éditeur
Ville de Genève
Département de l'aménagement,
des constructions et de la mobilité

Graphisme
Aurélien Barrelet

Impression et reliure
Atar Roto Presse SA, Genève
Tirage 250 ex.

Crédits photographiques
Couverture: Atelier ADR SA

Plans de situation
Source SITG/SEMO